

PAR COURRIEL

Québec, le 1er avril 2025

Madame Lucie Roger
Municipalité de la Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard

Objet : CMQ-71582-001 / Administration provisoire / Municipalité de la Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard

Madame,

La Commission municipale du Québec a été informée et a reçu une correspondance ce jour à l'effet que monsieur Éric Harvey, n'aurait pas démissionné de son poste de conseiller municipal, et ce, contrairement à l'information que nous avons en main en date du 31 mars 2025.

Ainsi, la municipalité de la Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard n'est pas en défaut de quorum et en conséquence, n'est pas en situation d'administration provisoire.

Veuillez en aviser les membres du conseil et, le cas échéant, les personnes concernées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire de la Commission,

Anne-Marie Simard Pagé, avocate

c. c. Madame Valérie Haince, membre de la Commission
Monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission
Monsieur Pierre Drouin , directeur régional, MAMH